

Loyer et contrat non signé : dois-je payer ?

Par rhudoris, le 22/12/2015 à 20:00

Bonjour,

Le problème pour lequel je vous sollicite est le suivant :

Contractuel enseignant, j'ai terminé mon contrat le 9 décembre (commencé le 5 octobre). Logé par une partie de ma famille jusqu'au 7 novembre, j'ai obtenu un logement appartenant semble t-il à la région à partir du 8 novembre au soir. Je suis donc resté dans ce logement 30 jours (26 jours si l'on décompte 4 nuits soit 2 week-ends pendant lesquels je suis revenu chez moi).

Or, l'agent comptable du lycée (je n'ai jamais signé aucun document, bail ou contrat de quelque sorte que ce soit) me réclame (sa signature et celle du proviseur faisant foi) une somme correspondant à 66 nuitées soit du 5 octobre au 9 décembre. Il s'agit pour moi d'une "fausse facture" étant donné que je n'ai jamais mis les pieds dans ce logement entre le 5 octobre et le 8 novembre. Merci: 1/ de me dire si la facture est caduque, 2/ si je dois la moindre somme à l'établissement à partir du moment où je n'ai rien signé 3/ dans le cas où je devrais quelque chose, est_il normal que ma colocataire soit redevable d'un loyer inférieur de 100€ au mien

Merci de votre attention